



## Accord entre l'Union européenne et le Canada sur les OGM – une répétition de ce qui nous attend avec l'accord TAFTA/TTIP ? - Memo pour les media

# L'accord commercial sur les OGM avec le Canada constitue un dangereux précédent pour le TTIP

### Point principaux :

Il n'est pas possible de faire confiance à l'Union européenne, ni d'être sûrs qu'elle n'affaiblira pas son système de protection des citoyens, dans ses efforts pour atteindre un accord commercial avec les Etats-Unis. L'accord très semblable qui vient juste d'être conclu avec le Canada, montre la volonté de l'Union européenne de faire passer en priorité les questions commerciales, aux dépens des réglementations sociales ou environnementales, en ce qui concerne les plantes modifiées génétiquement (OGM).

Les négociateurs états-uniens veulent clairement que l'Union européenne assouplisse les procédures de réglementation des OGM. Certes, la Commission européenne a plusieurs fois précisé publiquement que la réglementation des OGM ne serait pas affectée. Pourtant, dans l'accord conclu récemment avec le Canada, il apparaît que la Commission a accepté un « objectif commun » pour minimiser les impacts commerciaux négatifs des procédures réglementaires sur le secteur des biotechnologies. Les réglementations encadrant les OGM dans l'Union européenne et au Canada (ainsi qu'aux Etats-Unis) diffèrent fortement, et reflètent des approches différentes, tant au niveau politique qu'au niveau de l'attitude des opinions publiques. Il semble bien que la Commission tienne un discours d'un côté, mais fasse tout autre chose, de l'autre.

### Les demandes des Etats-Unis

Le ministère de l'Agriculture états-unien (USDA) et le Service agricole pour l'étranger demandent explicitement que la réglementation européenne soit assouplie :

*« Les négociations doivent aussi aborder les barrières non-tarifaires de l'Union européenne touchant les produits agricoles états-uniens... Les importants retards dans l'examen des produits des biotechnologies constituent des barrières aux exportations états-uniennes de céréales et d'oléagineux » - Voir <http://www.fas.usda.gov/sites/default/files/2014-04/tpa-ttip.pdf>*

Les Etats-Unis subissent aussi les fortes pressions de l'agro-business et des agriculteurs états-uniens pour obtenir un assouplissement des réglementations encadrant les autorisations d'OGM, leur étiquetage et la contamination par des OGM (voir les documents attachés, avec des contributions des groupes d'industriels lors d'une consultation publique sur le TTIP)

Exemples :

L'Association nord-américaine des exportateurs de céréales et l'Association nationale des céréales et aliments pour animaux (North American Export Grain Association et National Grain and Feed Association) demandent la « Réduction et l'élimination des mesures relatives aux biotechnologies des plantes qui

*actuellement, restreignent ou empêchent le commerce des céréales, des oléagineux et des produits dérivés pour l'alimentation humaine ou animale. »*

*L'Association nationale du soja (American Soybean Association) dit de même : « L'Association nationale du soja pense que le TTIP doit aborder les politiques clés de l'Union européenne relatives aux biotechnologies et qui sont discriminatoires envers les exportations états-uniennes... Avant toute chose, les politiques d'obligation de traçabilité et d'étiquetage de l'UE pour les produits contenant des ingrédients biotechnologiques doivent être remplacées par une politique d'étiquetage libre et non discriminatoire envers les OGM. Il n'y a aucune raison sanitaire, nutritionnelle ni de sécurité alimentaire pour que des produits alimentaires contenant des ingrédients biotechnologiques soient étiquetés, et l'introduction d'ingrédients biotechnologiques ne devrait aucunement être stigmatisée par un étiquetage ».*

*L'Association états-unienne du commerce des semences (ASTA) exige que l'Union européenne étende la « solution technique » qui autorise certaines quantités (jusqu'à 0,1%) d'OGM dans les aliments pour animaux « ...aux semences dans ces cas précis où la semence n'a pas encore été autorisée à la mise en culture dans l'Union européenne. »*

*Elle veut aussi « un seuil commercialement viable, basé sur des considérations scientifiques, [...] dans les cas où la semence a été autorisée pour la culture dans l'UE ».<sup>1</sup>*

*De façon similaire, l'Association états-unienne du blé (US Wheat Associates) fait valoir que « ... l'Union européenne doit appliquer une politique de présence en faible quantité pour l'alimentation humaine, afin d'éviter des interruptions des échanges commerciaux. Une politique réalisable de présence en faible quantité et des seuils pour des événements autorisés par les législateurs aux Etats-Unis permettraient aux échanges commerciaux de continuer, même lorsque des quantités négligeables de traits génétiques autorisés sont présentes par inadvertance dans la masse des cargaisons. »*

#### **Ce que dit la Commission :**

Karel de Gucht, le commissaire européen au commerce, a affirmé que les règlements relatifs aux OGM ne changeraient pas suite à l'accord commercial. Voir : <http://www.voanews.com/content/reu-eu-us-trade-talks-face-growing-hostility-ministers-warn/1861540.html> et <http://uk.reuters.com/article/2014/02/28/uk-eu-usa-trade-idUKBREA1R0NR20140228>

#### **L'accord canadien**

Comme pour les Etats-Unis, le problème de la réglementation des OGM est une question essentielle pour le Canada et pour les agriculteurs canadiens. Le Canada a été le premier pays à cultiver des OGM à grande échelle, et la presque totalité du colza canadien est GM. Le Canada dépend aussi de ses exportations agricoles et l'accès aux marchés pour son colza OGM est considéré comme une question d'intérêt national. Le Canada a fait pression pour avoir un accès plus important dans l'Union européenne, par l'intermédiaire de l'Organisation Mondiale du Commerce, ce qui amena à la création d'un groupe de travail conjoint sur les OGM, entre les deux parties ([http://www.wto.org/french/tratop\\_f/dispu\\_f/cases\\_f/ds292\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds292_f.htm)) et qui s'est conclu par ce qu'on a appelé « l'accord mutuel » de 2009.

Tout comme les Etats-Unis, le Canada a une approche très différente de l'Union européenne en ce qui concerne la réglementation des OGM et n'applique pas le principe de précaution lors de l'évaluation des risques pour l'environnement et les consommateurs. Le principe de précaution est un principe juridique fondamental de la politique européenne et est inscrit dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (Version consolidée du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, article 191,2 : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:12012E/TXT&from=FR>)

---

<sup>1</sup> Response to USTR request for comments on TTIP (2013-05-10), American Seed Trade Association, [www.regulations.gov/contentStreamer?objectId=09000064812d84f6&disposition=attachment&contentType=pdf](http://www.regulations.gov/contentStreamer?objectId=09000064812d84f6&disposition=attachment&contentType=pdf)

Alors que les aliments pour humains ou animaux qui contiennent des ingrédients GM doivent être étiquetés dans l'Union européenne (Voir les règlements 1829/2003 <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32003R1829&from=fr>), des règles similaires n'existent ni aux Etats-Unis ni au Canada.

L'Union européenne s'est accordée sur un cadre complexe pour contrôler la sécurité des OGM, alors que les Etats-Unis – le pays qui cultive le plus de plantes GM – appuie ses lois encadrant les OGM sur d'autres lois agricoles, comme celles relatives aux pesticides ou aux variétés végétales, lois qui ont près de 20 ans<sup>2</sup>. Dans l'Union européenne, des quantités même minimales de contamination par des OGM non-autorisés ne peuvent être commercialisées. De telles règles n'existent pas au Canada (ni aux Etats-Unis).

Les exportations en provenance des Etats-Unis ou du Canada qui étaient contaminées par des OGM non autorisés ont été refoulées des ports européens avec des effets induits pour le marché mondial (en 2006, contamination avec un riz non autorisé en provenance des Etats-Unis et en 2009, avec des graines de lin non autorisées en provenance du Canada). Depuis, les autorités canadiennes et états-uniennes n'ont cessé de demander que soit accepté ce qu'elles appellent une présence « en faible quantité » pour les OGM non autorisés dans l'Union européenne.

Malgré ces différences, et si l'on en croit les documents - objet d'une fuite - qui proviennent du pré-accord final économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG ou CETA en anglais), l'Union européenne a accepté un « objectif commun » pour minimiser les impacts économiques causés par les lois et les politiques plus strictes au sein de l'Union européenne (Voir : Bilateral Cooperation on Biotechnology, Agreed Text, 1st August 2014 <http://t.co/kMcQeMb57I> )

Dans la version pré-finale de l'accord AECG/CETA, cet « objectif conjoint » est bien présent et a pour but de :

1. *« promouvoir pour les produits des biotechnologies, des processus d'autorisation efficaces, basés sur la science. »*

Alors que cette demande peut paraître inoffensive, il s'agit d'une attaque directe contre le principe de précaution de l'Union européenne, impliquant que les processus d'autorisation des OGM ne devraient s'appuyer que sur des faits scientifiques prouvés, alors que de nombreuses questions restent ouvertes quant à l'innocuité des OGM et que la démarche basée sur le principe de précaution est justement adoptée pour protéger les humains et l'environnement. L'Union européenne a donc signé un accord qui pourrait remettre en question des droits et des principes fondamentaux, inscrits dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui reconnaît l'importance de la prise en compte des aspects plus généraux, et l'incertitude scientifique. De plus, les faits « scientifiques » en question, utilisés dans les procédures d'autorisation, font souvent référence en grande partie aux données fournies par les firmes de biotechnologies et ignorent le débat scientifique plus vaste.

2. *« ...coopérer internationalement sur des questions relatives aux biotechnologies, comme la présence en faible quantité d'organismes génétiquement modifiés ; »*

Les Etats-Unis et le Canada abordent de façon fondamentalement différente la question de la « présence en faible quantité » d'OGM non autorisés dans les aliments et les semences. Comme l'Union européenne interdit la commercialisation d'aliments et de semences contaminés, le Canada (et les Etats-Unis) font pression pour changer cet état de fait. Alors comment peut-il y avoir un objectif commun de coopération internationale sur des positions aussi conflictuelles ? Pourquoi les négociateurs européens ont-ils proposé de

---

<sup>2</sup> <http://www.usda.gov/wps/portal/usda/usdahome?contentidonly=true&contentid=biotech-plants.xml> ; en détail : <http://www.fda.gov/Food/FoodScienceResearch/Biotechnology/Submissions/default.htm> ; <http://www.epa.gov/pesticides/biopesticides/pips/index.htm>, [http://www.aphis.usda.gov/wps/portal/aphis/ourfocus/biotechnology?1dmy&uril=wcm%3apath%3a%2Faphis\\_content\\_library%2Fsa\\_our\\_focus%2Fsa\\_biotechnology%2Fsa\\_regulations%2Fct\\_regulations](http://www.aphis.usda.gov/wps/portal/aphis/ourfocus/biotechnology?1dmy&uril=wcm%3apath%3a%2Faphis_content_library%2Fsa_our_focus%2Fsa_biotechnology%2Fsa_regulations%2Fct_regulations) ; évaluation par les ONG de ce cadre juridique : <http://www.centerforfoodsafety.org/issues/311/ge-foods/regulations> .

coopérer sur ce sujet avec le gouvernement canadien, alors que l'Union européenne interdit justement des quantités, même faibles, d'OGM non autorisés dans les aliments et les semences ?

3. de favoriser « *une coopération en matière réglementaire, afin de minimiser les effets négatifs sur le commerce dus aux pratiques réglementaires relatives aux produits des biotechnologies* ».

Les règles de l'Union européenne relatives aux OGM cherchent à fournir un haut niveau de protection pour la santé humaine, l'environnement et les droits des consommateurs. Mais cet « objectif conjoint » montre la volonté de l'Union européenne, en ce qui concerne les plantes modifiées génétiquement (OGM), de faire passer en priorité les questions commerciales, aux dépens des réglementations sociales et environnementales.

Les cultivateurs canadiens de colza interprètent sans aucun doute cet accord comme une ouverture du marché pour leurs plantes GM :

« *Nous avons hâte que l'Union européenne adopte des politiques appropriées et basées sur la science, relatives à l'autorisation de traits biotechnologiques, et qui abordent aussi la questions de la mise en place de politiques sur la présence en faible quantité [d'OGM non autorisés]* » (Voir : <http://www.ccg.ca/News/Pages/Canada's-Canola-Farmers-Support-Conclusion-to-CETA.aspx>)

#### **Questions des Amis de la Terre Europe et France :**

- Quelles conséquences aura cet « objectif conjoint » avec le Canada sur la réglementation des OGM à l'avenir ? (par exemple : lorsqu'il s'agira de compléter les lacunes actuelles de l'étiquetage des OGM, en le mettant en place aussi pour les œufs, les produits laitiers et carnés provenant d'animaux nourris avec des OGM, ou lors de la mise en place de nouvelles règles pour les contrôles environnementaux des plantes GM)
- Quelles sont les prérogatives du commissaire pour le Commerce pour parvenir à un tel accord, étant donné qu'il outrepasserait les principes inscrits dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ?
- Est-ce qu'on peut s'attendre à un accord similaire pour le TTIP/TAFTA ? Est-ce qu'on peut faire confiance aux garanties données par le commissaire de Gucht sur le TTIP/TAFTA, alors que les règles de l'Union européenne relatives aux OGM sont affaiblies et contournées dans l'accord avec le Canada ?
- Comment la Commission prévoit-elle de coopérer dans le cas de contaminations ? Est-ce que cela n'implique pas de modifier la loi sur la tolérance zéro ?

Pour Mute Schimpf, chargée de campagne pour les Amis de la Terre Europe :

« *Les dirigeants politiques ont tenu à rassurer les citoyens en leur disant que les mesures les protégeant ne seraient pas sacrifiées en échange de la signature d'un accord de libre échange avec les Etats-Unis. Par contre, on ne peut qu'être très inquiets quand on voit que, dans un accord tout à fait semblable avec le Canada, l'Union européenne a accepté sans problème un accord qui sape son propre régime de sécurité relatif aux aliments modifiés génétiquement.*

*La protection des citoyens et de l'environnement ne se négocie pas et passe avant les profits des multinationales. Les principes fondamentaux de l'Union européenne sur la sécurité de ses citoyens ne peuvent être bradés pour faire plaisir à quelques industriels. »*

Les Amis de la Terre Europe et France demandent encore une fois que les questions relatives à la sécurité alimentaire soient exclues des négociations sur le TTIP/TAFTA, et que la Commission européenne s'engage à respecter ces règlements fondamentaux qui protègent l'environnement et les citoyens européens.

Pour Christian Berdot des Amis de la Terre France : « *Le Brésil et l'Argentine ne rencontrent pas les problèmes soulevés par le Canada et les Etats-Unis, car ils tiennent compte des exigences du marché européen. Ce n'est pas à l'Union européenne de changer ses lois, mais aux Nord-américains de tenir compte du reste du monde, au lieu de se plaindre depuis des années*<sup>1</sup>.

*De plus, les problèmes quasiment insurmontables que rencontrent les agriculteurs nord-américains, avec la multiplication d'herbes et d'insectes résistants, montrent combien la lutte des citoyens européens contre les OGM agricoles est justifiée. Nous ne pourrions accepter que la Commission brade ces 15 ans de lutte, notre santé, notre environnement, alors que l'agriculture biotechnologique est un échec agronomique, écologique, sanitaire et social retentissant. »*

**Documents de référence:**

Association états-unienne pour le commerce des semences :

<http://www.regulations.gov/#!documentDetail;D=USTR-2013-0019-0172>

Association états-unienne du blé : <http://www.regulations.gov/#!documentDetail;D=USTR-2013-0019-0127>

Contribution de l'Association nationale du soja : <http://www.regulations.gov/#!documentDetail;D=USTR-2013-0019-0155>

Association nord-américaine des exportateurs de céréales,

<http://www.regulations.gov/#!documentDetail;D=USTR-2013-0019-0291>

Représentant états-unien au commerce, Rapports sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, 2013 :

<http://www.ustr.gov/sites/default/files/2013%20SPS.pdf> et 2014 :

<http://www.ustr.gov/sites/default/files/FINAL-2014-SPS-Report-Compiled.pdf>

---

<sup>1</sup> Voir notre bilan mondial des OGM 2009 pp 35/36/37 qui aborde les questions des « autorisations asynchrones » [http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/2009\\_foie\\_gmo\\_version\\_finale.pdf](http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/2009_foie_gmo_version_finale.pdf)

Voir la réponse des Amis de la Terre aux fausses peurs répandues par la Commission :

<http://www.amisdelaterre.org/OGM-et-probleme-de-l-elevage-mise.html>